

**Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023**

-----

Article 11 – Intervention du sénateur Franck Montaugé le 11 mars 2023, amendement n° 4966

Monsieur le Président,  
Chers collègues,  
Monsieur le Ministre,

Une petite variante... Ça vous convient ?

49-3 sénatorial, 44-3 de la Constitution, 42-9 de notre règlement, le Gouvernement a posé le joug sur le Sénat – on sait ce que c'est chez moi, le joug – et notre débat est désormais entravé par la collusion « droite élyséenne – droite sénatoriale ».

C'est un fait politique majeur dont les 70% de français opposés à votre réforme ont pris acte, pour aujourd'hui – ils le diront une 7<sup>ème</sup> fois cet après-midi dans les rues – et pour demain, à l'occasion d'autres motifs ou d'autres objets de vote, de plus grande portée pour l'avenir de notre pays !

Alors avec mon groupe, nous souscrivons à l'idée d'une remise d'un rapport – effectivement, il nous reste à peu près que ça aujourd'hui pour travailler correctement au service des Français – rapport visant à estimer le coût et la faisabilité de valider rétroactivement, pour le décompte de la retraite, les trimestres réalisés comme apprentis avant la réforme de 2014. Néanmoins, compte tenu de l'importance du sujet et de l'urgence pour les anciens apprentis concernés, il apparaît souhaitable que le rapport soit remis avant 1 an après la promulgation de la loi et que la date de remise soit fixée à 10 mois après cette promulgation.

Et je profite de la présentation de cet amendement pour dire combien l'apprentissage reste quelque chose d'absolument fondamental dans notre pays. Dans nos débats futurs, j'espère que nous aurons l'occasion de renforcer – parce que c'est nécessaire – l'apprentissage en France. Des premiers niveaux professionnels jusqu'au plus haut niveau (ingénieur). A cet égard, je trouve que l'Allemagne est un modèle à suivre car il a démontré sa performance sur ce sujet. Même si l'on a progressé, on a encore beaucoup de retard.